

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2007 B 08258

Numéro SIREN : 501 406 227

Nom ou dénomination : 2R FLEET SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt 33916



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

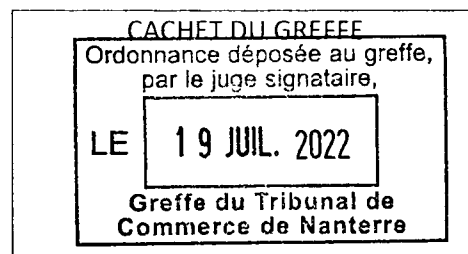
Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2022O01435

Dépôt n° : 2022/33916

Le: 28 juillet 2022

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2022001435
Affaire : SAS 2R FLEET SERVICES

ORDONNANCE

Nous, **A. MONTIER**, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1^{er} alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **31 octobre 2022** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 décembre 2021** de la société requérante **SAS 2R FLEET SERVICES 47 RUE MARCEL DASSAULT 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT (RCS NANTERRE 501406227)**.

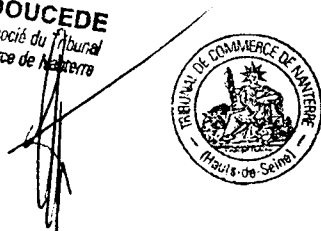
Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le

19 juillet 2022

Le greffier,

C.-H. DOUCEDE
Greffier associé du Tribunal
de Commerce de Nanterre



Le juge délégué,

7241435

A Madame/Monsieur le Président du
Tribunal de Commerce de Nanterre

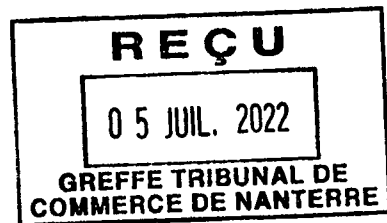
**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION
DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
D'APPROBATION DES COMPTES**

La soussignée :

La société 2R FLEET SERVICES, Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 Euros, dont le siège social est 47, rue Marcel Dassault, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n°501 406 227, prise en la personne de son Président, Monsieur Pascal COURTOIS,

Ayant pour Avocat :

Maître Francesco BETTI
Cabinet Francesco BETTI
Avocat au Barreau de Paris
7, rue du Quatre Septembre - 75002 PARIS



A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER QUE :

La société 2R FLEET SERVICES a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2021.

Elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2022.

Cependant, l'assemblée d'approbation des comptes 2022 ne pourra pas se tenir dans les délais légaux, la société 2R FLEET SERVICES étant toujours dans l'attente d'éléments comptables indispensables pour l'établissement des comptes.

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous demander de bien vouloir proroger exceptionnellement au 31 octobre 2022 le délai de convocation et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Fait en deux exemplaires,
Au MANS, le 20 juin 2022

Pascal COURTOIS

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by 'COURTOIS'. The signature is enclosed within a hand-drawn oval.

A Madame/Monsieur le Président du
Tribunal de Commerce de Nanterre

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION
DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
D'APPROBATION DES COMPTES**

La soussignée :

La société 2R FLEET SERVICES, Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 Euros,
dont le siège social est 47, rue Marcel Dassault, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n°501 406 227, prise en la personne de son Président,
Monsieur Pascal COURTOIS,

Ayant pour Avocat :

Maître Francesco BETTI
Cabinet Francesco BETTI
Avocat au Barreau de Paris
7, rue du Quatre Septembre - 75002 PARIS

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER QUE :

La société 2R FLEET SERVICES a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le
31 décembre 2021.

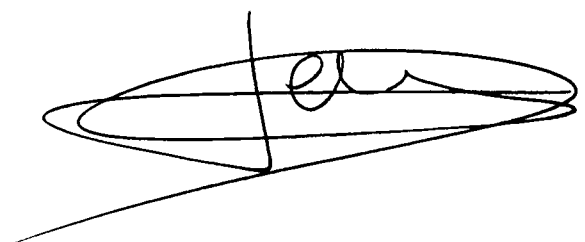
Elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard
le 30 juin 2022.

Cependant, l'assemblée d'approbation des comptes 2022 ne pourra pas se tenir dans les délais
légaux, la société 2R FLEET SERVICES étant toujours dans l'attente d'éléments comptables
indispensables pour l'établissement des comptes.

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous demander de bien vouloir proroger
exceptionnellement au 31 octobre 2022 le délai de convocation et de tenue de l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2021.

Fait en deux exemplaires,
Au MANS, le 20 juin 2022

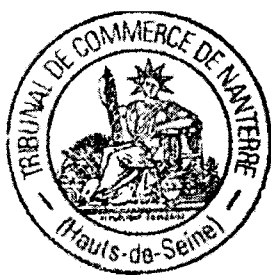
Pascal COURTOIS



EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2022O01435
Nom du dossier	SAS 2R FLEET SERVICES
Délivrée le	28/07/2022

Quatrième et dernière page.